



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS TARUSATE

### PROCES-VERBAL du lundi 18 décembre 2023 à 18h30

#### Sommaire

Liste des présents.....	3
Rappel de l'ordre du jour .....	4
Ouverture de séance.....	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE .....	5
1 - 20231218-001 - CIAS - SUBVENTION EQUILIBRE SAAD.....	5
Question / Commentaire .....	5
2 - 20231218-002 - CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°5.....	6
Question / Commentaire .....	6
3 - 20231218-003 - CIAS - REFACTURATION BUDGETS ANNEXES.....	7
Question / Commentaire .....	8
4 - 20231218-004 - CIAS - REMBOURSEMENT DES DEPENSES AU SAAD.....	9
Question / Commentaire .....	9
5 - 20231218-005 - CIAS - MISE A JOUR DU RIFSEEP .....	10
Question / Commentaire .....	11
6 - 20231218-006 - CIAS - EMPRUNT EHPAD RESIDENCE DE MAA.....	12
Question / Commentaire .....	12
7 - 20231218-007 - CIAS - ARS AVENANT NUMERO 1 CONTRAT TERRITORIAL DE L'AUTONOMIE .....	13
Question / Commentaire .....	13
8 - 20231218-008 - CIAS - XL AUTONOMIE AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION.....	14
Question / Commentaire .....	14
9 - 20231218-009 - CIAS - ADHESION AU CNAS .....	15
Question / Commentaire .....	15
10 - 20231218-010 - CIAS - DUERP DES ETABLISSEMENTS.....	16
Question / Commentaire .....	16
11 - 20231218-011 - CIAS - CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENT COMPTABLE - RION DES LANDES .....	17
Question / Commentaire .....	17
12 - 20231218-012 - CIAS - LANDES INSERTION MOBILITE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION.....	18
Question / Commentaire .....	18
13 - 20231218-013 - CIAS - MISE EN OEUVRE CHARTE INFORMATIQUE .....	19
Question / Commentaire .....	19



14 - 20231218-014 - CIAS - REFACTURATION DES CHARGES DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES.....	20
Question / Commentaire .....	20
15 - 20231218-015 - PDR - PRIX VENTE DES REPAS - DOMICILE - CRECHES .....	21
Question / Commentaire .....	21
16 - 20231218-016 - PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS DOMICILE ET CRECHES AUX EHPAD... 22	
Question / Commentaire .....	22
17 - 20231218-017 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - DECISION MODIFICATIVE N°3.....	23
Question / Commentaire .....	24
18 - 20231218-018 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CREATION DE POSTE PERMANENT D'AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPERIEURE A TEMPS COMPLET.....	25
Question / Commentaire .....	25
19 - 20231218-019 - EHPAD DES 5 RIVIERES - DECISION MODIFICATIVE N°3.....	26
Question / Commentaire .....	29
20 - 20231218-020 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION DE COOPERATION - EQUIPE MOBILE D'HYGIENE (EMH) .....	30
Question / Commentaire .....	30
21 - 20231218-021 - SAAD - DECISION MODIFICATIVE N° 2.....	31
Question / Commentaire .....	32
22 - 20231218-022 - SAAD - CREATION POSTE PERMANENT REDACTEUR A TEMPS COMPLET .....	33
Question / Commentaire .....	33
23 - 20231218-023 - SAAD - REMBOURSEMENT FRAIS AUX EHPAD.....	34
Question / Commentaire .....	34
24 - 20231218-024 - SAAD - REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR .....	35
Question / Commentaire .....	35
25 - - CIAS - INFORMATION CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS - COLLEGE DES ELUS ET DES MEMBRES NOMMES .....	36
Question / Commentaire .....	36
26 - - CIAS - HABILITATION AVANCE CREDIT D'IMPOT .....	37
Question / Commentaire .....	37
27 - - EHPAD DES 5 RIVIERES - POINT INFORMATION.....	38
Question / Commentaire .....	38



## Liste des présents

Le Conseil d'Administration de la CIAS PAYS TARUSATE s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 à sous la présidence de Patricia LOUBERE,

**Nombre de conseillers élus: 33**

**Nombre de conseillers présents: 21**

**Nombre de conseillers représentés: 8**

**Nombre de conseillers absents: 4**

### **Membres présents :**

M. BATBY, Mme LOUBERE, Mme BERGES, Mme BLAISIU, M. BOUTET, M. HAUQUIN,  
M. DUBARRY, Mme COURROS, Mme DEHEZ, Mme DINCLAUX, Mme DUBOURG-DAUGREILH,  
Mme GARRIDO, M. HAUQUIN, Mme LAPEYRE, Mme MALET, Mme PALLARES, M. POSTIS,  
M. POUSSARD, Mme PROSPER, M. SAUBANERE, M. SAUGNAC

**Absents :**M. CIVEL, M. BIBES, Mme DUFAU, Mme DULAU

**Pouvoirs :**Armandine BEAUGIER, Christian BENESSE, Jean-Marie DOUTHE, Jacques DURAND,  
Jacques LARRIEU, Laurent NOLIBOIS, Bernard POCH, Annick SOUBIROU



## Rappel de l'ordre du jour

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

#### DOSSIERS PRESENTES :

- 1 - 20231218-001 CIAS - SUBVENTION EQUILIBRE SAAD
- 2 - 20231218-002 CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°5
- 3 - 20231218-003 CIAS - REFACTURATION BUDGETS ANNEXES
- 4 - 20231218-004 CIAS - REMBOURSEMENT DES DEPENSES AU SAAD
- 5 - 20231218-005 CIAS - MISE A JOUR DU RIFSEEP
- 6 - 20231218-006 CIAS - EMPRUNT EHPAD RESIDENCE DE MAA
- 7 - 20231218-007 CIAS - ARS AVENANT NUMERO 1 CONTRAT TERRITORIAL DE L'AUTONOMIE
- 8 - 20231218-008 CIAS - XL AUTONOMIE AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION
- 9 - 20231218-009 CIAS - ADHESION AU CNAS
- 10 - 20231218-010 CIAS - DUERP DES ETABLISSEMENTS
- 11 - 20231218-011 CIAS - CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENT COMPTABLE - RION DES LANDES
- 12 - 20231218-012 CIAS - LANDES INSERTION MOBILITE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION
- 13 - 20231218-013 CIAS - MISE EN OEUVRE CHARTE INFORMATIQUE
- 14 - 20231218-014 CIAS - REFACTURATION DES CHARGES DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES
- 15 - 20231218-015 PDR - PRIX VENTE DES REPAS - DOMICILE - CRECHES
- 16 - 20231218-016 PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS DOMICILE ET CRECHES AUX EHPAD
- 17 - 20231218-017 EHPAD RESIDENCE DE MAA - DECISION MODIFICATIVE N°3
- 18 - 20231218-018 EHPAD RESIDENCE DE MAA - CREATION DE POSTE PERMANENT D'AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPERIEURE A TEMPS COMPLET
- 19 - 20231218-019 EHPAD DES 5 RIVIERES - DECISION MODIFICATIVE N°3
- 20 - 20231218-020 EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION DE COOPERATION - EQUIPE MOBILE D'HYGIENE (EMH)
- 21 - 20231218-021 SAAD - DECISION MODIFICATIVE N° 2
- 22 - 20231218-022 SAAD - CREATION POSTE PERMANENT REDACTEUR A TEMPS COMPLET
- 23 - 20231218-023 SAAD - REMBOURSEMENT FRAIS AUX EHPAD
- 24 - 20231218-024 SAAD - REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
- 25 - NINF-20231218-025 CIAS - INFORMATION CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS - COLLEGE DES ELUS ET DES MEMBRES NOMMES
- 26 - NINF-20231218-026 CIAS - HABILITATION AVANCE CREDIT D'IMPOT
- 27 - NINF-20231218-027 EHPAD DES 5 RIVIERES - POINT INFORMATION



## Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, La Vice-Présidente du CIAS ouvre la séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil d'Administration,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 16/10/2023.

### Question / commentaire

Pas de commentaire

## 1 - 20231218-001 - CIAS - SUBVENTION EQUILIBRE SAAD

Madame la Vice-Présidente expose,

Lors du vote du budget de 2023, il a été prévu une subvention d'équilibre du budget principal CIAS au budget annexe SAAD pour 734 194.63€

Malgré la participation financière du conseil départemental d'un montant de 386 564 € afin de financer la prime Ségur (197 063€) , la dotation qualité dans le cadre du CPOM (189 501€)

Une subvention d'équilibre du CIAS au profit du budget annexe du SAAD s'avère nécessaire afin de ne pas aggraver le déficit cumulé de ce budget,

Que cette subvention a été calculée pour 450 000€,

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

### Question / commentaire

Mme Loubère : le CIAS aura toujours besoin de la subvention de la CCPT



## 2 - 20231218-002 - CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°5

Madame la Vice-Présidente expose,

Afin de doter le compte :

- « 64111 - Rémunération principale » correspondant aux rémunérations suite à la revalorisation du point d'indice

Comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	40 000,00 €		
62 - autres Services Extérieurs	- 40 000,00 €		
62872 remboursement frais budget annexes	- 40 000,00 €		
012 - Charges personnel	40 000,00 €		
64111 - Rémunération principale	40 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>- €</b>

### En Dépenses de Fonctionnement :

#### 011 Charges à caractère général : - 40 000€

62872 remboursement frais budget annexe – 40 000€

#### 012 Charges de personnel : + 40 000 €

64111 rémunération principale : + 40 000€

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



### 3 - 20231218-003 - CIAS - REFACTURATION BUDGETS ANNEXES

Madame la vice-présidente expose,

Le CIAS dispose d'une autonomie juridique et comptable avec un budget principal retracé en nomenclature M57 et intègre trois budgets annexes selon la nomenclature M22 pour :

- Le Service d'Aide A Domicile du Pays Tarusate à Tartas
- L'EHPAD Résidence de Mâa à Rion des Landes
- L'EHPAD des Cinq Rivières à Souprosse
- 

Que les budgets annexes :

- remboursent au CIAS du Pays Tarusate les frais comme indiqué ci-dessous :
- les montants prévisionnels concernant les frais de personnel seront ajustés en fonction des dépenses réelles

CIAS M 57	ETABLISSEMENTS M 22		
	SAAD	EHPAD 5 RIVIERES	EHPAD RESIDENCE DE MAA
carburant véhicule de service	720,00 €		
cartouche machine à affranchir	152,64 €		
location machine à affranchir	443,82 €		
ALPI maintenance informatique	513,42 €		
CDG 40 convention ACFI annuelle	625,00 €	625,00 €	625,00 €
ALPI Adhésion EMS	140,00 €		
ALPI option cartographie	635,00 €		
frais affranchissement	16 800,00 €		
CTI SEGUR agent PDR/BIO	14 910,00 €		
SYDEC audits énergétiques		1 857,02 €	1 857,02 €
SYDEC saisie site OPERA consommation		270,00 €	270,00 €
CDG 40 défibrillateur		400,00 €	350,00 €
CDG 40 gestion des ERP	75,00 €	75,00 €	75,00 €
CDG 40 accompagnement organisation et RH		2 340,00 €	2 340,00 €
LAFI switch wifi			3 522,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 014,88 €</b>	<b>5 567,02 €</b>	<b>9 039,21 €</b>

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



### Question / commentaire

Mme Loubère présente le détail des refacturations.

Mme Techeney : pour l'EHPAD de Rion, on installe le wifi dans l'établissement. L'EHPAD n'était pas client à l'ALPI. Pour simplifier, le CIAS a acheté et refacture à l'EHPAD.

Ce sont des refacturations qui seront faites car la plus part des factures (ALPI, CDG40...) ne peuvent pas être émises par établissement.



#### 4 - 20231218-004 - CIAS - REMBOURSEMENT DES DEPENSES AU SAAD

Madame la Vice-Présidente expose,

Les dépenses supportées par le SAAD concernent :

- L'adhésion et les cotisations liées au CNAS, à la médecine du travail
- Les frais d'assurances pour la statutaire et l'auto collaborateur

Elles sont présentées comme suit :

SAAD M 22	CIAS M 57
CNAS	2 554,64 €
MEDECINE DU TRAVAIL	856,85 €
ASSURANCE STATUTAIRE	5 960,86 €
MULTIRISQUE COLLABORATEUR	1 001,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 373,74 €</b>

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



## 5 - 20231218-005 - CIAS - MISE A JOUR DU RIFSEEP

### Pour les agents de catégorie A

Groupes de fonction	Fonctions / postes / emplois	Montants maxima annuels
A1	Direction Générale	6 390.00€
A2	Direction d'établissement	4 941.00€
A3	Médecin coordonnateur	4 000.00€
A4	Direction adjointe (coordonnateur, IDEC, ...)	3 440.00€
A5	Infirmiers	2 500.00€
A6	Responsable de service évaluateur / postes soumis à des responsabilités médico-sociales réglementaires (psychologue, animateur, ergothérapeute, ....)	1 260.00€

### Pour les agents de catégorie B

Groupes de fonction	Fonctions / postes / emplois	Montants maxima annuels
B1	Direction adjointe (coordonnateur, IDEC, ...)	3 440.00€
B2	Aides-soignants	1 750.00€
B3	Référent administratif (référent de secteur SAAD, référent portage de repas...)	1 260.00€
B4	tous les autres postes (portage de repas, auxiliaire de vie - bénéficiaires confort, lingère, ASH, cuisinier, agent d'entretien...)	1 230.00€

### Pour les agents de catégorie C

Groupes de fonction	Fonctions / postes / emplois	Montants maxima annuels
C1	Aide-soignant	1 750.00€
C2	Responsable de service évaluateur / postes soumis à des responsabilités médico-sociales réglementaires (psychologue, animateur, ergothérapeute, ....)	1 260.00€
C3	Référent de direction /référent unique (secrétariat de direction, agent de maintenance...)	1 260.00€
C4	Référent administratif (référent de secteur SAAD, référent portage de repas...)	1 260.00€
C5	Auxiliaire de vie - bénéficiaires complexes	1 260.00€
C6	Auxiliaire de vie - bénéficiaires aide humaine simple	1 260.00€



C7	tous les autres postes (portage de repas, auxiliaire de vie - bénéficiaires confort, lingère, ASH, cuisinier, agent d'entretien...)	1 260.00€
----	---	-----------

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



## 6 - 20231218-006 - CIAS - EMPRUNT EHPAD RESIDENCE DE MAA

Madame la vice-présidente expose,

L'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'épargne depuis le 25/01/2008 (1ère échéance), à taux fixe de 3.54 % est assujéti à une barrière de 7 % et indexé sur le LIBOR USD

La Caisse d'épargne annonce pour 2024 la disparition du LIBOR USD et d'un passage au USD SOFR.

Ce passage augmente la charge financière sur l'établissement.

Un nouvel emprunt à taux fixe est demandé sans indexation avec un taux plafond de 4.60% qui est plus avantageux et sécurisant

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

### Question / commentaire

Mme Loubère : la charge financière de l'établissement augmente d'où la nécessité de faire un nouvel emprunt à taux fixe.



## 7 - 20231218-007 - CIAS - ARS AVENANT NUMERO 1 CONTRAT TERRITORIAL DE L'AUTONOMIE

Madame la vice-présidente expose,

Suite à la transmission des bilans de 2022 et 2023 ;  
Afin de permettre le financement d'un poste de Coordonnateur du CTA,

l'ARS Nouvelle Aquitaine accorde une dotation au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) d'un montant maximal de 30 000 € pour les années 2022 et 2023.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

### Question / commentaire

L'ARS et le Département financent, à hauteur de 15 000€ chacun, le salaire de la coordonnatrice du CTA.



## 8 - 20231218-008 - CIAS - XL AUTONOMIE AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION

Madame la Vice-Présidente expose,

Afin de pouvoir continuer à déployer ce dispositif une nouvelle convention est proposée.

Celle-ci est reconduite pour les mêmes conditions pour une nouvelle durée du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Techeney : il s'agit juste d'un changement de date. La convention est reconduite pour 1 an. Le CD40 et XI autonomie travaillent sur un autre bouquet de services à domicile.

Mme Loubère : c'est un service qui a du mal à se développer

Mme Techeney : nous n'avons que 8 bénéficiaires sur le Pays Tarusate. C'est un bouquet de services porté par la poste et le Conseil Départemental qui propose la livraison de médicaments, une tablette numérique, une téléalarme plus adaptée, un système de réveil nocturne. La participation du bénéficiaire est de 30€ avec 15€ de crédit d'impôt et une participation du CD40 et du CIAS de 20€.

M.Hucbourg : il y a eu un changement de personnel dans ce dispositif. Nous faisons intervenir la personne en charge du dispositif lors des réunions de secteur.

Mme Techeney : XL autonomie bénéficie de l'avance immédiate de crédit d'impôt, il reste uniquement 15€ par mois à la charge de l'utilisateur.



## 9 - 20231218-009 - CIAS - ADHESION AU CNAS

Madame la Vice-présidente donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Loubère : avant c'était le SAAD qui cotisait pour tout le monde y compris pour les agents du CIAS.

Mme Loubère se demande si les agents utilisent vraiment ce dispositif

M.Hucbourg : oui pour la billetterie, Noël, la rentrée scolaire, les vacances, cinéma... Mais nous n'avons pas de regard.



## 10 - 20231218-010 - CIAS - DUERP DES ETABLISSEMENTS

Madame la vice-présidente expose que dans le cadre de la prévention de la santé et de la sécurité au travail,

Afin de répondre à cette obligation, le CIAS a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes dans le cadre de leur mission « Accompagnement à la réalisation du document unique » pour l'ensemble des établissements

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans les établissements afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité (*ou de l'établissement*).

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Techeny : Le CIAS est engagé depuis 2019 avec la CARSAT dans le but de mettre en place une politique de prévention. Il était nécessaire pour l'ensemble des établissements, de mettre en place ou de mettre à jour ces documents avec les assistants ou les animateurs de prévention. Ces documents seront à actualiser tous les ans.

C'est une procédure sur 5 ans.

Cela vient mesurer aussi bien la charge physique que la charge mentale.

Les établissements bénéficient de l'accompagnement de l'ACFI

Le coût est de 625€ par établissement et par an

M.Hucbourg : c'est facilitant et l'accompagnement est de qualité



## 11 - 20231218-011 - CIAS - CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENT COMPTABLE - RION DES LANDES

Madame la Vice-Présidente expose,

la Commune de Rion des Landes propose de mettre à disposition un de ses agents afin d'assurer les fonctions d'Agent Comptable pour le CIAS du Pays Tarusate.

Cette mise à disposition intervient avec l'accord de l'agent concerné et le fonctionnement est réglé par une convention.

Pendant toute la durée de sa mise à disposition, l'agent sera sous l'autorité et la responsabilité du Président du CIAS du Pays Tarusate.

La convention est établie pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, renouvelable par tacite reconduction

Le CIAS du Pays Tarusate remboursera à la commune de RION DES LANDES le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent mis à disposition.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Loubère : c'est avec l'accord de l'agent, sur un ½ ETP.



## 12 - 20231218-012 - CIAS - LANDES INSERTION MOBILITE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION

Madame la Vice-Présidente expose les objectifs communs aux 2 parties :

- Faciliter l'accès aux administrations et services sociaux, aux services marchands et commerces à un public socialement défavorisé,
- Agir sur les difficultés de mobilité des personnes qui ont besoin de se déplacer dans le cadre de leurs démarches d'insertion sociales et professionnelles
- Proposer une offre d'insertion par l'activité économique à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle qui ont un projet dans les métiers du transport.

Madame la Vice-Présidente rappelle que le service de transport d'utilité sociale (TUS) est gratuit pour l'utilisateur. Il sera financé par le CIAS du Pays Tarusate par le biais du versement d'une subvention de 30 000€ pour l'année 2024.

Cette subvention versée en une seule fois, est destinée à couvrir les frais de gestion, les salaires, les véhicules, les assurances, l'entretien, le carburant... et pourra être révisée en fonction de l'évolution du service.

Madame la Vice-présidente expose qu'à partir de janvier 2024 la gestion, l'organisation des réservations sont transférées à LIM au même titre que l'organisation des transports des usagers

L'avenant est établi pour une durée de 2 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec tacite reconduction.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Loubère : les prises de rendez-vous du TUS se fait ici. Ce n'est clair pour personne.

Pour simplifier : les prises de rendez-vous seront transmises à LIM.

Le CIAS continue à financer par une subvention de 30 000€.

Mme Dinclaux : la mise en œuvre se fera un peu plus tard. On aimerait former les chauffeurs, informer les bénéficiaires.

Mme Techeney : il y aura 1 trimestre de passation entre les 2 établissements. Il faut un temps d'accompagnement. Laurence viendra au CIAS 1 semaine à partir du 15 janvier.



### 13 - 20231218-013 - CIAS - MISE EN OEUVRE CHARTE INFORMATIQUE

Madame La Vice-Présidente expose,

Les outils informatiques, mal utilisés, peuvent être une source de perte de productivité et de coûts additionnels.

Le développement des nouvelles technologies d'information et de communication, rend nécessaire que leur utilisation soit compatible avec les impératifs de préservation du système d'information, de bon fonctionnement des services et les droits et libertés de chacun.

La mise en place d'une charte informatique permet d'assurer l'information des utilisateurs, de les sensibiliser et d'agir sur des comportements de nature à porter atteinte à l'intérêt collectif.

La présente charte s'applique à toute personne autorisée à accéder à tout ou partie des moyens informatiques et de communication : agents (sur site ou en télétravail), stagiaires, élus, prestataires extérieurs, public, ...

Cette charte est établie sous deux formats :

- une version longue à mettre à disposition dans chaque structure
- une version courte remise contre récépissé aux agents concernés

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

#### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Techeney : dans le cadre de la mise en place des RGPD nous avons conventionné avec l'ALPI pour le DPO.

Nous avons élaboré avec Salah Hajji, référent informatique, deux chartes informatiques que nous avons soumises pour validation à Mme Serre.

Il y aura une charte longue affichée dans chaque établissement et une charte courte remise à chaque agent.

Nous avons reçu l'avis favorable du CST.



## 14 - 20231218-014 - CIAS - REFACTURATION DES CHARGES DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES

Madame la Vice-Présidente indique que le budget principal du CIAS du Pays Tarusate pour des questions de facilité de gestion interne, supporte l'intégralité des charges du personnel mutualisé pour les différents services du CIAS et donc des budgets annexes : CIAS-SAAD / CIAS-EHPAD DE MAA / CIAS-EHPAD DES 5 RIVIERES.

Pour exemple, le poste de direction du CIAS, le poste de secrétariat de direction, un poste comptable mais aussi des postes infirmiers et/ou aide soignants mutualisés.

Dans ce cadre, il convient de refacturer aux établissements concernés les charges de personnel inhérentes.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Loubère : il s'agit des postes de Mme Techeney, Mme Gayon, Mme Pillet, Mme Launay et un infirmier mutualisé entre les 2 EHPAD, Mme PILLET comptable mutualisé entre l'EHPAD 5 R et le SAAD.

Mme Techeney : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le décret de transparence financière qui précise que les CIAS organismes gestionnaires qui disposent d'un EHPAD doivent rendre transparents et sincères tous les flux de comptabilité. Les employés sont agents du CIAS et ont une affectation par établissement.



## 15 - 20231218-015 - PDR - PRIX VENTE DES REPAS - DOMICILE - CRECHES

Madame la vice-présidente expose

Un tarif de vente correspondant au coût de revient du repas est proposé à partir du 1er janvier 2024, pour l'ensemble des usagers de la Communauté des Communes du Pays Tarusate à 8.93€. Ce tarif comprend le coût de production du repas à 6.52€ et le coût de la livraison à 2.41€

Le tarif de vente correspondant au coût de revient du repas est proposé à partir du 1er janvier 2024, pour l'ensemble des crèches à 4.43€. Ce tarif comprend le coût de production du repas à 4.35€ et le coût de la livraison à 0.08€

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Loubère : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour les bénéficiaires du domicile le prix du repas porté sera de 8,93€. Pour les crèches le coût sera de 4.43€

Mme Dubourg demande quel était le prix avant

M.Hucbourg : pour les bénéficiaires, le tarif était de 8,75€

Mme Techenev : le tarif des crèches était de 2.80€, il a été revu à 4.30€ au mois de septembre.

Le cout de livraison est calculé par rapport au nombre de repas livré par jour de livraison.

Il a été demandé de mettre en place un forfait livraison pour les crèches notamment.

Le cout de production est pratiquement au réel. Pour mettre le service de portage de repas en équilibre, le prix de repas facturé devrait être de 15€

Mme Loubère : l'augmentation est inévitable du fait de l'inflation.

Mme Techenev : il y a toujours le crédit d'impôt qui n'est appliqué que sur le coût de la livraison.



## 16 - 20231218-016 - PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS DOMICILE ET CRECHES AUX EHPAD

Madame la vice-présidente expose,

Un tarif d'achat correspondant au coût de production du repas est proposé à partir du 1er janvier 2024, pour les usagers de la Communauté des Communes du Pays Tarusate à 6.52€.

Un tarif d'achat correspondant au coût de production du repas est proposé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les crèches à 4.35€

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Question / commentaire**

Mme Loubère : c'est le CIAS qui achète aux EHPADs.



## 17 - 20231218-017 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame la vice-présidente expose,

Après avoir sollicité les tutelles quant aux difficultés rencontrées, le Conseil Départemental des Landes et l'ARS ont accordé des crédits exceptionnels à l'EHPAD afin de permettre de réduire le déficit.

La décision modificative est présentée comme suit :

### DM 3 - EPRD 2023

EXPLOITATION					
CHARGES (DEPENSES)			PRODUITS (RECETTES)		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
60613	Chauffage	29 300,00 €			
60622	Produits d'entretien	4 000,00 €			
606261	Protections produits absorbants	25 000,00 €			
6063	Alimentation	30 000,00 €			
6066	Fournitures médicales	6 000,00 €			
6288	Autres services extérieurs	5 000,00 €			
<b>Total GROUPE I - Charges afférentes à l'exploitation courante</b>		<b>99 300,00 €</b>	<b>Total GROUPE I – Produits de la tarification</b>		<b>0,00 €</b>
6228	Rém. Interm. et hon. divers	5 000,00 €	7588	Autres pdts gestion courante	30 000,00 €
6338	Autres impôts, taxes sur rém.	6 500,00 €			
64111	Rém. Princ. perso tit. et stag.	16 000,00 €			
641188	Autres indemnités	10 000,00 €			
64131	Rém. Princ. perso non tit. perm	42 000,00 €			
64151	Rém. princ. persol non tit. rempla	154 000,00 €			
64511	Cotisations à l'URSSAF	65 900,00 €			
64513	Cotisations à l'IRCANTEC	8 400,00 €			
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	8 300,00 €			
64515	Cotisations à la CNRACL	8 700,00 €			
6471	Prest. versées pour le FNAL	1 000,00 €			
<b>Total GROUPE II - Charges afférentes au personnel</b>		<b>325 800,00 €</b>	<b>Total GROUPE II – Autres produits relatifs à l'exploitation</b>		<b>30 000,00 €</b>
61357	Locations matériel médical	5 500,00 €	778	Autres produits exceptionnels	240 000,00 €
61558	Entretien et répar. sur autres mat	2 000,00 €			
6188	Autres frais divers	1 800,00 €			
<b>Total GROUPE III - Charges afférentes à la structure</b>		<b>9 300,00 €</b>	<b>Total GROUPE III – Produits financiers, produits exceptionnels</b>		<b>240 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>434 400,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>270 000,00 €</b>
			031 – Résultat comptable prév. déficitaire		164 400,00 €
<b>TOTAL EQUILIBRE DU CRP</b>		<b>434 400,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU CRP</b>		<b>434 400,00 €</b>

INVESTISSEMENT					
EMPLOIS (DEPENSES)			RESSOURCES (RECETTES)		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
			1312	Subv. Invest. Département - toiture	14 590,00 €
032 – Insuffisance d'autofinancement		164 400,00 €	Titre 1 - Augmentation des capitaux propres		14 590,00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>164 400,00 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>14 590,00 €</b>
			033 – Prélèvement sur le fonds de roulement		149 810,00 €



TOTAL EQUILIBRE DU TFP	164 400,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TFP	164 400,00 €
------------------------	--------------	------------------------	--------------

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Question / commentaire**

Mme Techeney : l'EHPAD de Rion a reçu des crédits supplémentaires en regard de sa situation. Ces crédits supplémentaires sont proposés en réaffectation.  
En attente de réponse de l'ARS suite au déficit annoncé de 450 000€



## 18 - 20231218-018 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CREATION DE POSTE PERMANENT D'AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPERIEURE A TEMPS COMPLET

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'à la suite de mouvements de personnel (départ à la retraite, démission, ...), il est nécessaire de recruter un(e) aide-soignant(e).

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Techenev : un poste permanent était occupé par une contractuelle. Nous avons la possibilité de recruter une aide-soignante avec un parcours intéressant mais qui vient de la fonction publique hospitalière.

Mme Garrido : il s'agit d'une mutation ?

Mme Techenev : il s'agit d'une intégration directe.



### **19 - 20231218-019 - EHPAD DES 5 RIVIERES - DECISION MODIFICATIVE N°3**

Madame la Vice-Présidente indique aux membres du Conseil d'Administration du CIAS du Pays Tarusate qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires au niveau de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépense 2023, sur l'ensemble des sections, en exploitation.

Il est soumis au conseil d'administration la modification du budget investissement de la façon suivante  
:



## Dépenses d'Investissement

### Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

Compte	Emploi	EPRD v2	DM 3	EPRD v3
<b>c/2013</b>	<b>Frais d'établissement - Frais d'évaluation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 120,00 €</b>	<b>9 120,00 €</b>
	Evaluation externe	0,00 €	9 120,00 €	9 120,00 €
<b>c/2151</b>	<b>Installation complexe spécialisée</b>	<b>57 809,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>57 809,61 €</b>
	Système Appel Malade	43 994,74 €	0,00 €	43 994,74 €
	Modification du réseau d'eau chaude solaire	13 814,87 €	0,00 €	13 814,87 €
<b>c/2153</b>	<b>Installation à caractère spécifique</b>	<b>55 044,69 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 044,69 €</b>
	Lave Vaisselle - Cuisine	11 940,00 €	0,00 €	11 940,00 €
	Cellules Froid - Cuisine	24 198,00 €	0,00 €	24 198,00 €
	Centrale Vapeur	430,00 €	0,00 €	430,00 €
	Four PASA	439,99 €	0,00 €	439,99 €
	Chaise et plateforme de pesée	2 095,20 €	0,00 €	2 095,20 €
	Chaise de relevage des chutes	3 879,66 €	0,00 €	3 879,66 €
	Matériel Manutention (Guidon de transfert, draps glisses, Sangles, aide techniques, ...)	3 114,12 €	0,00 €	3 114,12 €
	Lave Bassin n°2	8 947,72 €	0,00 €	8 947,72 €
<b>c/2154</b>	<b>Matériel et outillage</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>-1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Matériel & Ustensiles de cuisine	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
<b>c/2184</b>	<b>Mobilier</b>	<b>1 884,12 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 884,12 €</b>
	Charriot Poubelles	1 884,12 €	0,00 €	1 884,12 €
<b>c/2188</b>	<b>Autres</b>	<b>7 516,76 €</b>	<b>-115,77 €</b>	<b>7 400,99 €</b>
	Ventilateurs	3 353,76 €	0,00 €	3 353,76 €
	Téléphones	964,80 €	0,00 €	964,80 €
	Linge (Professionnels & Hôtellerie)	1 567,73 €	0,00 €	1 567,73 €
	Médailles pour Professionnels isolés	1 514,70 €	0,00 €	1 514,70 €
	Autres imprévus	115,77 €	-115,77 €	0,00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>123 255,18 €</b>	<b>8 004,23 €</b>	<b>131 259,41 €</b>
<b>032</b>	<b>IAF (Insuffisance d'Auto-Financement)</b>	<b>81 616,59 €</b>	<b>6 383,73 €</b>	<b>88 000,32 €</b>
<b>033</b>	<b>Apport au fond de roulement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CUMUL</b>		<b>204 871,77 €</b>	<b>14 387,96 €</b>	<b>219 259,73 €</b>

## Recettes d'Investissement

### Titre 1 – Augmentation des capitaux propres

Compte	Emploi	EPRD v2	DM 3	EPRD v3
<b>c/10222</b>	<b>FC TVA</b>	<b>14 699,08 €</b>	<b>7 240,55 €</b>	<b>21 939,63 €</b>
<b>c/1311</b>	<b>Subvention ARS PAI</b>	<b>18 193,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 193,00 €</b>
<b>c/1312</b>	<b>Subvention du département</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>c/13188</b>	<b>Subvention CARSAT</b>	<b>13 326,41 €</b>	<b>-13 326,41 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>46 218,49 €</b>	<b>-6 085,86 €</b>	<b>40 132,63 €</b>
<b>032</b>	<b>CAF (Capacité d'Auto-Financement)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>033</b>	<b>Prélèvement sur le fond de roulement</b>	<b>158 653,28 €</b>	<b>20 473,82 €</b>	<b>179 127,10 €</b>
<b>CUMUL</b>		<b>204 871,77 €</b>	<b>14 387,96 €</b>	<b>219 259,73 €</b>



De la même façon, il est soumis à l'assemblée les modifications suivantes sur le budget d'exploitation :

Section Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES						
		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL			HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
<b>Groupe 1</b>					<b>Groupe 1</b>						
Total Groupe 1		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total Groupe 1		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Groupe 2</b>					<b>Groupe 2</b>						
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	+ 5 780,69 €			+ 5 780,69 €	7548	Subventions & Participations - Autres			+ 896,96 €	+ 896,96 €
6218	Autres Personnels extérieurs	+ 1 500,00 €			+ 1 500,00 €						
Total Groupe 2		+ 7 280,69 €	0,00 €	0,00 €	+ 7 280,69 €	Total Groupe 2		0,00 €	0,00 €	896,96 €	+ 896,96 €
<b>Groupe 3</b>					<b>Groupe 3</b>						
6817	Dotation aux Amortissements - Dotation aux dépréciation des actifs circulants - Provision pour créance irrécouvrable	- 7 280,69 €			- 7 280,69 €	777	Quote part des Subvention d'investissement viré au résultat de l'exercice			- 896,96 €	- 896,96 €
Total Groupe 3		- 7 280,69 €	0,00 €	0,00 €	- 7 280,69 €	Total Groupe 3		0,00 €	0,00 €	- 896,96 €	- 896,96 €
CUMUL DES MODIFICATIONS EN DEPENSES		+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	0,00 €	CUMUL DES MODIFICATIONS EN RECETTES		+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	0,00 €
					<b>Compensation des Défis</b>						
						031	Résultat prévisionnel comptable déficitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CUMUL DES MODIFICATIONS EN DEPENSES (Après Compensation)		+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	0,00 €	CUMUL DES MODIFICATIONS EN RECETTES (Après Compensation)		+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	0,00 €

**En matière de Dépenses :**

- Groupe 1 : 0 €

- Groupe 2 : + 7.280,69 €

➤ Compte 64111 : Personnel titulaire – Rémunération principale ; + 5.780,69 €

➤ Compte 6218 : Autres personnels extérieurs : + 1.500,00 €

- Groupe 3 : - 7.280,69 €

➤ Compte 6817 : Dotation aux Amortissements - Dotation aux dépréciations des actifs circulants - Provision pour créance irrécouvrable : - 7.280,69 €

**En matière de Recettes :**

- Groupe 1 : 0 €

- Groupe 2 : + 896,96 €

➤ Compte 7548 : Autres remboursements de frais : + 896,96 €

- Groupe 3 : - 896,96 €

➤ Compte 777 : Quote-part des Subventions d'Investissement virées au Résultat de l'Exercice : - 896,96 €

- Compensation des Défis : 0 €



Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Question / commentaire**

M.Meuris : la 1<sup>ère</sup> partie concerne les investissements réalisés cette année.  
En attente d'une subvention de 25000€ de la CARSAT

Il a fallu revoir tout ce qui est fonctionnement

Pour information, l'EHPAD devrait arriver sur un résultat prévisionnel de -80 000€ principalement sur sa section hébergement.

Un courrier d'information a été envoyé au département.

L'établissement dispose approximativement de 300 000€ de réserve mais sur la section dépendance et soin uniquement pas sur la section hébergement.



## 20 - 20231218-020 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION DE COOPERATION - EQUIPE MOBILE D'HYGIENE (EMH)

Madame la Vice-Présidente expose,

L'EHPAD des 5 Rivières de Souprosse désirant bénéficier d'un appui opérationnel d'hygiène afin de pallier toute problématique de prévention et de contrôle des infections, envisage de conventionner avec l'équipe mobile d'hygiène (EMH) du Centre Hospitalier de Mont de Marsan.

L'EMH apportera son concours à l'EHPAD pour

- L'élaboration d'un diagnostic dans une démarche de gestion des risques infectieux.
- L'élaboration d'un programme d'action sur la base dudit diagnostic.
- La diffusion et la réalisation de protocoles (soins, environnement, organisation. )
- L'organisation de la surveillance des infections associées aux soins et notamment ceux à signalement obligatoire.
- La gestion d'alerte sanitaire dans un rôle de conseil.

L'EHPAD des 5 Rivières de Souprosse pourra aussi participer aux formations et informations en hygiène ou plus techniques ainsi qu'aux réunions de l'EMH et bénéficiera d'actions de promotions pour faciliter la vaccination.

En contrepartie de cette adhésion du 01/01/2024 au 31/12/2026 L'EHPAD des 5 Rivières de Souprosse s'engage à verser 10 € par lit et par an, soit 580 € par an au total.

Il est demandé au conseil d'administration à autoriser L'EHPAD des 5 Rivières de Souprosse à conventionner selon les détails exposés ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### Question / commentaire

M.Meuris : comme pour l'EHPAD de Rion lors du dernier CA, l'EHPAD des Cinq Rivières va conventionner avec l'EMH (c'était gratuit pendant le COVID)



## 21 - 20231218-021 - SAAD - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Madame la Vice-Présidente expose,

Afin de doter le compte :

- « 6066 fournitures médicales » correspondant aux achats d'aides techniques pour les auxiliaires de vie
- « 60625 fournitures éducatives » correspondant au matériel pour les ateliers de la psychomotricienne
- « 606268 autres fournitures hôtelières » correspondant aux vêtements professionnels renouvelés
- « 611 prestations de services » correspondant aux factures de prestation du SAAD du Pays Morcenais pour les prises en charges partagées
- « 6261 affranchissement » correspondant aux frais d'affranchissement du SAAD pour l'envoi des plannings, factures aux bénéficiaires ainsi que toute la communication sur les ateliers de préventions
- « 6288 autres services extérieurs » correspondant à la réalisation du Théâtre Forum 3 marches de la CARSAT

Comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>27 100,00 €</b>	<b>GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>	<b>- €</b>
6066 Fournitures médicales	11 000,00 €	733412 produits à la charge de l'utilisateur	
60625 - fournitures scolaire, éducative et de loisirs	1 100,00 €		
606268 - autres fournitures hôtelières	2 000,00 €		
611 prestation de services	4 000,00 €		
6261 affranchissement	2 800,00 €		
6288 Autres services extérieurs	6 200,00 €		
		6419 remboursement rémunération	6 140,00 €
<b>GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>- €</b>		
6218 autre personnel extérieur			
641 rémunération			
<b>GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>- 20 960,00 €</b>		
6588 autres charges de gestion courante	- 20 960,00 €		
	<b>6 140,00 €</b>		<b>6 140,00 €</b>

### En Dépenses de fonctionnement

#### **GROUPE 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante + 27 100 €**

- 6066 fournitures médicales : + 11 000€
- 60625 fournitures éducatives : + 1 100€
- « 606268 autres fournitures hôtelières » + 2 000€
- « 611 prestations de services » : + 4 000€
- « 6261 affranchissements » : + 2 800€
- « 6288 autres services extérieurs » : + 6 200€

#### **GROUPE 3 Dépenses afférentes à la structure : - 20 960€**

- 6588 autres charges de gestion courante : - 20 960€

### En recettes de fonctionnement

- 6419 remboursement rémunération + 6 140€



Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

#### **Question / commentaire**

M.Hucbourg : achat de fournitures dans le cadre du programme aidant aidé / Renouvellement d'équipement (blouses...)

Mme Techeney : remercie le CD40 qui a laissé la dotation APA sans remboursement.

Les SAAD ont subi une forte baisse d'activité sur l'ensemble du département.

Au mois d'octobre 62 000€ de prévisionnel d'activité à rembourser ne seront pas réclamés par le CD40.

Sur le Pays Tarusate il y a 5 800 personnes de plus de 60 ans

M.Hucbourg : ce qui est impressionnant c'est que cela glisse sur tous les services.

Beaucoup de personnes formées sont parties et travaillent en cesu : pas de visibilité là-dessus.



## 22 - 20231218-022 - SAAD - CREATION POSTE PERMANENT REDACTEUR A TEMPS COMPLET

Madame La Vice-Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de recruter un responsable de service (coordonnateur/trice) pour faire face aux besoins croissants au sein du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Ce poste serait pourvu en interne par le biais d'un **reclassement** faisant suite à une inaptitude physique d'un de nos agents et à une période préparatoire au reclassement (PPR) d'une durée de 1 an.

En effet, ce reclassement permettrait d'intégrer au sein des équipes administratives du SAAD un deuxième profil d'aide-soignant.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Loubère : il s'agit du reclassement en interne d'une aide-soignante

Mme Techeney : elle a été en PPR sur le SAAD pendant un an sur le poste de responsable de service. Elle a accepté le poste.

Mme Loubère : elle remplace les 2 psychologues successives qui ont démissionné.

Mme Garrido : elle n'aura pas les mêmes fonctions.



## 23 - 20231218-023 - SAAD - REMBOURSEMENT FRAIS AUX EHPAD

Madame la Vice-Présidente expose,

Les dépenses supportées par les EHPADs communautaires concernent :

- l'Art-thérapie
- l'animation territoriale avec le projet Voyage
- les interventions de l'ergothérapeute dans le cadre d'évaluation au domicile et la formation des Auxiliaires de vie

les montants prévisionnels concernant les frais de personnel seront ajustés en fonction des dépenses réelles

Ce remboursement comprend aussi les sommes remboursées au titre du FNC SFT (Fonds National de compensation du Supplément Familial)

Elles sont présentées comme suit :

<b>EHPAD DES CINQ RIVIERES</b>	
rémunération animatrice art-thérapie	207,19 €
rémunération animatrice animation territoriale	586,00 €
remboursement FNC	3 921,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 714,19 €</b>

<b>EHPAD RESIDENCE DE MAA</b>	
rémunération animatrice art-thérapie	332,44 €
rémunération ergothérapeute atelier/formation ergo	297,64 €
remboursement FNC	4 413,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 043,08 €</b>

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non participation au vote</b>
29	0	0	0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Mme Loubère : il s'agit des rémunérations de l'animatrice en art thérapie, en animation territoriale et les interventions de l'ergothérapeute



## 24 - 20231218-024 - SAAD - REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame la Vice-Présidente expose,

### **Le Règlement du SAAD : Article 21 : temps de trajet des Aides à Domicile :**

*Le SAAD rétribue le temps de déplacement aux aides à domicile selon deux modalités cumulables :*

- *entre chaque intervention (avec une coupure inférieure à 1 heure) une inter-vacation est rajoutée automatiquement sur le planning de l'agent - évaluée à 5 minutes aujourd'hui ;*
- *pour les interventions supérieures ou égales à une heure : un temps de trajet (évalué à 5 minutes aujourd'hui) est pris sur le temps d'intervention : (pour 1 heure planifiée chez le bénéficiaire – et donc rémunérée – 55 minutes seront effectuées)*

Le décret tertiaire suscité interdit donc de réduire la prestation de 5 minutes pour le du temps de trajet.

De ce fait, depuis le 01 octobre 2022 et notamment le changement de logiciel (qui empêche entre autres les paramétrages non réglementaires) ces 5 minutes de trajet ne sont plus rémunérées aux aides à domicile.

Le règlement intérieur intègre cette mise à jour.

Ce document permet d'informer au mieux les agents sur leurs droits, notamment en matière de congés, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Ce règlement est destiné à tous les agents du CIAS, titulaires et non titulaires, occupant un poste au sein des services suivants :

- ✓ Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ;
- ✓ Service portage de repas ;
- ✓ Service bio nettoyage ;

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

#### **Question / commentaire**

M.Hucbourg : il s'agit de la mise à jour de l'article sur le trajet des aides à domicile suite au changement de logiciel et à la mise en conformité.

Il y a également la mise à jour des horaires d'ouverture du service



**25 - - CIAS - INFORMATION CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS - COLLEGE DES ELUS ET DES MEMBRES NOMMES**

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non participation au vote</b>
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Question / commentaire**

Mme Loubère remercie M.Batby, M.Hauquin et M.Dubarry pour leur présence



## 26 - - CIAS - HABILITATION AVANCE CREDIT D'IMPOT

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Loubère : on n'arrive pas à finaliser la demande.

Mme Techény : on est un des rares SAAD publics à avoir fait cette demande.



## 27 - - EHPAD DES 5 RIVIERES - POINT INFORMATION

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

M.Meuris : un établissement qui vieillit toujours :

- beaucoup de pannes et de réparations : volets roulants...
- matériel de cuisine, four, lave-vaisselle, groupe froid
- sinistre en cours sur l'unité protégée : 8 chambres à refaire
- remise en état des panneaux solaire

Absentéisme présent mais modéré : équipe soudée

Une qualité de vie au travail reconnue

Taux d'occupation : 99.57%

Taux d'occupation accueil de jour et hébergement temporaire : 99%

Site Facebook de l'établissement : quelques images des spectacles organisés



**Signatures des membres du Conseil d'Administration**

Handwritten signatures in blue ink, arranged in several rows. Some legible names include: Prosper, Both, Hans, and Lally. The signatures are stylized and vary in complexity.



## QUESTIONS DIVERSES

Mme Loubère : la cadre de santé de l'EHPAD de Rion va être absente pour une longue durée. Un recrutement est prévu pour aider Mme Blanche Meunier à la Direction de l'EHPAD.

Mme Techeney : une quinzaine de résidents de l'EHPAD de Rion ont le Covid avec des symptômes légers. L'établissement n'est pas fermé. On suit les recommandations de l'ARS (Isolement de 5 jours...)

Le SAAD, le PDR et l'EHPAD de Souprosse ont mis à disposition du personnel.

Mme Techeney vient en soutien pour les astreintes

Le service RH prend la main sur la gestion des plannings et des congés.

Un premier agent va être reçu pour prendre le poste d'IDEC.

Le Président est bien entendu au courant des démarches.

Pendant 5 mois cela va être compliqué.

Prochaine séance du Conseil d'Administration :

- 05/02/2024
- 11/03/2024
- 08/04/2024
- 24/06/2024
- 09/09/2024
- 14/10/2024
- 16/12/2024

Le(a) secrétaire de séance,  
Sylvie DUBOURG-DAUGREILH

La Vice-Présidente du CIAS,  
Patricia LOUBERE



*« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »*